

souligner que le Canada s'est réjoui de pouvoir collaborer avec les Etats-Unis à l'établissement de rapports écologiques bilatéraux très dynamiques et profitables. Les Etats-Unis sont un chef de file reconnu en ce domaine et je crois que nous avons, ensemble, tracé une voie que pourraient suivre d'autres nations.

Néanmoins, des problèmes se poseront à l'occasion. A preuve, le projet de raffinerie de pétrole à Eastport, au Maine. Ce projet de la société Pittston pourrait amener des pétroliers géants à traverser les eaux canadiennes entre le passage de Head Harbour et Eastport. Nous nous sommes penchés sur les effets d'un déversement de pétrole dans ces eaux étranglées et, à notre avis, un accident semblable frapperait durement les ressources halieutiques et zoologiques de la région en plus de dégrader sérieusement le paysage de tout le rivage contigu. Les produits de la pêche de la région ont, au débarquement, une valeur annuelle totale de 5 millions de dollars et font travailler environ 1,600 personnes. En outre, les îles du comté de Charlotte et la baie de Passamaquoddy seraient menacées, même dans l'éventualité d'un déversement mineur. Une grande diversité d'oiseaux utilisent cette région particulière pour se reproduire ou pour faire escale au cours de leur migration au départ ou en direction de leur premier lieu de couvaison ou d'hivernement. Le Gouvernement canadien est arrivé à la conclusion que le transport, dans ces eaux difficiles, d'une grande quantité de polluants présentait un risque inacceptable et que nous nous opposerions au passage de grands cargos ou pétroliers dans les eaux canadiennes de cette région. Nous avons fait connaître ces vues au Gouvernement américain le 7 juin 1973 et, par l'entremise de celui-ci, au Gouvernement du Maine. Depuis lors, nous avons exprimé à plusieurs reprises notre opposition à ce projet.

Le Conseil de la protection de l'environnement du Maine a maintenant statué sur la demande de la société Pittston. Toutefois, comme nous n'avons pas encore eu l'occasion d'étudier à fond les conclusions du Conseil, il serait prématuré de formuler des commentaires sur le fond, même si, dans l'ensemble, la décision semble encourageante pour nous. Il reste que notre opposition au transport de grandes quantités de polluants dans le passage de Head Harbour est bien connue et le Gouvernement scrutera la décision du Conseil sous cet angle.

Un certain nombre de questions transfrontalières, dont plusieurs ont pris naissance dans la zone limitrophe des Maritimes et de la Nouvelle-Angleterre, font actuellement l'objet de pourparlers entre le Canada et les Etats-Unis. Les discussions et les consultations aideront à trouver, dans des cas particuliers, des solutions qui répondront à la fois aux préoccupations du Canada et à celles des Etats-Unis. Cette approche nous sert l'un et l'autre depuis longtemps et nous entendons ne ménager aucun effort pour la maintenir.